



Fiche informative

20 janvier 2012

Propositions de la Nagra concernant l'emplacement pour des installations de surface de dépôts en profondeur

L'essentiel en bref

Les déchets radioactifs en Suisse

Les déchets radioactifs sont produits par les centrales nucléaires, la médecine, l'industrie et la recherche. En principe, la distinction est faite entre les déchets hautement radioactifs ainsi que les déchets faiblement et moyennement radioactifs. Selon la catégorie de déchets, les périodes à considérer sous l'angle de la sécurité sont comprises entre plusieurs dizaines de milliers d'années et un million d'années. A l'heure actuelle, ces déchets sont entreposés dans des halles sécurisées bâties en surface, des dépôts intermédiaires situés dans le canton d'Argovie et près des centrales nucléaires. Cet entreposage ne saurait garantir la sécurité voulue durant les longues périodes envisagées.

Origine des déchets

Une solution à long terme: le stockage en couches géologiques profondes

Les déchets radioactifs sont dangereux en raison du rayonnement. Il faut donc que l'homme et l'environnement en soient protégés. Les scientifiques du monde entier sont d'accord sur le fait que la solution la plus sûre consiste à stocker les déchets dans des dépôts en couches géologiques profondes, dans lesquels ils peuvent se désintégrer jusqu'au stade de l'«innocuité». Un confinement sûr des déchets hautement radioactifs dans un dépôt en profondeur est autorisé grâce à la combinaison de barrières techniques et naturelles. Un million d'années représente pour l'être humain une durée inconcevable, mais il ne s'agit pour la terre que d'une période relativement courte.

Infrastructure et ampleur d'un dépôt en couches géologiques profondes

Un dépôt en couches géologiques profondes comprend une partie souterraine et une partie en surface: le stockage des déchets faiblement et moyennement radioactifs se situe à une profondeur comprise entre 200 et 800 mètres, celui des déchets hautement radioactifs se trouvant entre 400 et 900 mètres de profondeur. En surface se trouvent les bâtiments administratifs et d'exploitation, les voies d'accès requises et les installations d'emballage. Ces dernières servent à reconditionner les éléments combustibles usés pour les transférer des conteneurs de transport dans les conteneurs de dépôt. Le terrain nécessaire aux installations en surface représente environ 80'000 m² (200 m x 400 m), soit l'équivalent d'environ dix terrains de football.

*Installations
souterraines et de
surface*

Sélection de sites: une procédure transparente et contraignante

La procédure de sélection de sites est réglementée dans le plan sectoriel «Dépôts géologiques en couches profondes». Une recherche de sites intelligible et contraignante se trouve ainsi assurée.

La procédure repose sur les principes suivants:

- La plus haute priorité est attribuée à la sécurité de l'homme et de l'environnement.
- Les aspects liés à l'aménagement du territoire, à l'économie et à la société sont secondaires par rapport à la sécurité.
- La procédure doit se dérouler par étapes et de manière transparente.

*Priorité absolue à la
sécurité*



En avril 2008, le Conseil fédéral a adopté les règles pour la recherche de sites (plan sectoriel Dépôt en couches géologiques profondes). Cette recherche de sites comporte trois étapes. Ensuite, le Conseil fédéral statuera sur le choix de deux sites, affectés respectivement aux déchets faiblement et moyennement radioactifs et aux déchets hautement radioactifs, ou sur le choix d'un seul site pour toutes les catégories de déchets. La décision du Conseil fédéral doit être approuvée par le Parlement et relève du référendum facultatif.

Achèvement de l'étape 1

La première étape de la procédure de sélection de sites pour le stockage de déchets radioactifs en couches géologiques profondes est terminée. Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur les résultats de l'étape 1 le 30 novembre 2011. Il a décidé d'inscrire dans le plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» les six domaines d'implantation proposés par la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra), à savoir Jura-est, Pied sud du Jura, nord des Lägern, Südranden, Wellenberg et Zurich nord-est. Il a en outre chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de lancer l'étape 2 de la recherche de sites.

Coup d'envoi de l'étape 2

L'étape 1 de la recherche de sites terminée, le Conseil fédéral a lancé l'étape 2, qui durera environ 4 ans. Cette étape donnera lieu à une analyse approfondie de la sécurité technique des six domaines d'implantation inscrits dans le plan sectoriel. Toutes les régions d'implantation feront en outre l'objet d'une étude supracantonale et comparative sur l'impact socio-économique et environnemental. En application du mandat qui lui a été confié, la Nagra soumet, à titre de première mesure de l'étape 2, des propositions pour l'emplacement des installations de surface des futurs dépôts en couches géologiques profondes. Ces propositions feront l'objet de débats et d'une évaluation au sein des conférences régionales et des groupes spécialisés de celles-ci. Elles seront ensuite complétées si nécessaire. Les conférences régionales ont notamment la tâche d'élaborer puis de mettre en œuvre, en collaboration avec la Nagra, des propositions concernant l'équipement et l'emplacement des installations de surface ainsi que l'accès à celles-ci. Sur la base de la collaboration avec les régions d'implantation, la Nagra désignera ensuite, par périmètre de planification, au moins un site pour des installations de surface. Au cours de l'étape 2, la Nagra devra réduire les six régions d'implantation géologique à au moins deux par catégorie de déchets (déchets faiblement et moyennement radioactifs, déchets hautement radioactifs). Une vérification par les autorités et une audition publique seront encore menées avant que le Conseil fédéral ne statue sur la conclusion de l'étape 2.

Vous souhaitez de plus amples renseignements?

Le site internet www.dechetsradioactifs.ch vous fournit plus d'informations. Vous y trouverez des fiches informatives sur les thèmes suivants:

- Fiche 1 En bref: de quoi s'agit-il?
- Fiche 2 Sélection de sites: une procédure transparente et contraignante
- Fiche 3 Calendrier
- Fiche 4 Dépôts en couches géologiques profondes: les données principales
- Fiche 5 Etape 2: sélection d'au moins deux sites par catégorie de déchets
- Fiche 6 Participation régionale: cadre et tâches
- Fiche 7 Conférence régionale: structure et organisation
- Fiche 8 Plusieurs intervenants: une claire répartition des rôles